|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-septième sessionGenève, 25 et 26 octobre 2021 | TC/57/3Original : anglaisDate : 20 août 2021 |

Questions dÉcoulant des travaux des groupes de travail techniques

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RÉSUMÉ

 Le présent document résume les questions découlant des sessions de 2021 du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)[[1]](#footnote-2), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)[[2]](#footnote-3), du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)[[3]](#footnote-4) et du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)[[4]](#footnote-5) qui ne sont pas expressément couvertes par des points spécifiques de l’ordre du jour.

 Les questions découlant des sessions du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)[[5]](#footnote-6) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)[[6]](#footnote-7), prévues en septembre 2021, seront présentées dans un additif au présent document.

 Ces questions sont regroupées en deux parties. La première, intitulée “Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique (TC)”, recense les questions qui peuvent nécessiter une prise de décision par le TC. Le Bureau de l’Union (ci-après dénommé “Bureau”) a précisé les questions au sujet desquelles le TC peut souhaiter prendre une décision en présentant un paragraphe contenant une proposition de décision. La seconde partie, intitulée “Questions pour information”, est communiquée pour information au TC, mais n’appelle pas de décision à ce stade.

 Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux intervenus au sein des groupes de travail techniques concernant les points suivants :

i) Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS;

ii) Examen DHS des variétés mutantes du pommier;

iii) Utilisation de caractères de résistance aux maladies;

iv) Expériences avec de nouveaux types et de nouvelles espèces;

v) Procédures de groupement des variétés au moyen des codes UPOV et des sources d’information pertinentes;

vi) Communication d’informations sur des variétés voisines dans le Formulaire UPOV de description variétale;

vii) Évaluation des plantes ornementales au moyen de mesures individuelles (MS);

viii) Nouvelles technologies en matière d’examen DHS;

ix) Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits.

 Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

 CAJ : Comité administratif et juridique

 TC : Comité technique

 TC-EDC : Comité de rédaction élargi

 TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

 TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

 TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

 TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

 TWP : Groupe(s) de travail technique(s)

 TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

 Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ 1

Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique (TC) 2

Questions pour information 2

Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS 2

Examen DHS des variétés mutantes du pommier 3

Utilisation de caractères de résistance aux maladies 3

Expériences en matière de nouveaux types et espèces 4

Procédures de groupement des variétés au moyen des codes UPOV et des sources d’information pertinentes 4

Communication d’informations sur des variétés voisines dans le Formulaire UPOV de description variétale 4

Évaluation des plantes ornementales au moyen de mesures individuelles (MS) 4

Nouvelles technologies en matière d’examen DHS 5

Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des variétés fruitières 5

Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique (TC)

 Il n’y a aucune question nécessitant une prise de décision de la part du Comité technique à sa cinquante-septième session.

Questions pour information

## Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS

 Le TWF[[7]](#footnote-8) a examiné le document TWF/52/5 et suivi un exposé intitulé “DUS Access to plant material for the purpose of management of variety collections and DUS examination – The CPVO policy” (Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS – Les principes directeurs de l’OCVV), présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de cet exposé fait l’objet de l’annexe du document TWF/52/5 (voir les paragraphes 64 et 65 du document TWF/52/10 “Report”).

 Le TWF est convenu d’inviter l’expert de l’Union européenne à rédiger, avec le concours du Brésil, du Canada, de l’Espagne, de la France, de l’Italie, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas, une proposition de lettres/contrats types à utiliser pour la fourniture de matériel végétal au service de protection des obtentions végétales ou aux services chargés de l’examen DHS. Ce projet serait présenté à la cinquante-troisième session et pourrait être utilisé comme point de départ d’éventuelles révisions des orientations de l’UPOV (par exemple, le document TGP/5, section 11 “Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l’obtenteur”), afin d’aider d’autres membres de l’UPOV à faciliter l’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS. Le TWF a rappelé la liste des facteurs clés concernant l’accès au matériel végétal pour les obtenteurs et les services de protection des obtentions végétales, qui figure au paragraphe 3 du document TWF/52/5, et il est convenu de demander au groupe d’experts susmentionné d’examiner s’il y avait lieu de la réviser.

## Examen DHS des variétés mutantes du pommier

 Le TWF[[8]](#footnote-9) a examiné le document TWF/52/6 et assisté à un exposé intitulé “DUS examination of mutant varieties of apple” (Examen DHS des variétés mutantes du pommier), présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de cet exposé fait l’objet de l’annexe du document TWF/52/6 (voir les paragraphes 66 à 70 du document TWF/52/10 “Report”).

 Le TWF est convenu que les travaux réalisés par l’expert de l’Union européenne pour recueillir des informations auprès des membres de l’UPOV sur les demandes en cours d’analyse et sur les variétés existantes pour certains groupes de mutations du pommier étaient importants et devaient être poursuivis.

 Le TWF a examiné la question de la confidentialité potentielle de la divulgation de la lignée parentale d’une variété protégée lors de l’échange de données entre les services de protection des obtentions végétales ou de la mise à disposition de données au public. Le TWF est convenu d’inviter l’expert du Canada à identifier, avec le concours de l’Allemagne, de l’Australie, du Brésil, de la France, du Japon et de l’Union européenne, les éventuelles limitations en matière de confidentialité, et à partager ses conclusions avec le TWF dans un exposé présenté à sa cinquante-troisième session. Le TWF est convenu que, tant que l’information sur la confidentialité ne sera pas clarifiée, le document recueillant les informations entre les membres de l’UPOV ne sera pas mis à la disposition du public.

 Le TWF est convenu d’inviter le groupe d’experts susmentionné à étudier la possibilité d’ajouter des informations aux codes UPOV pour traiter de l’identification des groupes de variétés de pommier.

 Le TWF est convenu d’inviter le groupe d’experts susmentionné à examiner la manière dont les informations sur les demandes en cours d’analyse et sur les variétés existantes pour certains groupes de mutation du pommier devraient être mises à disposition, par exemple avec la création d’une base de données spécifique ou sur la base de données PLUTO de l’UPOV, ou encore par la publication d’informations sur le site Web de l’UPOV.

## Utilisation de caractères de résistance aux maladies

 Le TWV[[9]](#footnote-10) a rappelé l’invitation faite aux experts de la France et des Pays-Bas de présenter leur pratique actuelle en matière d’utilisation des caractères quantitatifs de résistance aux maladies (avec un niveau d’expression intermédiaire) à sa cinquante-sixième session. Le TWV a pris note de la proposition de l’ISF de présenter, à sa cinquante-sixième session, le point de vue des entreprises spécialisées dans la sélection des semences potagères sur la terminologie utilisée pour les caractères de résistance aux maladies (voir les paragraphes 38, 40 et 41 du document TWV55/16 “Report”).

 Le TWV a suivi un exposé intitulé “Harmorescoll – Towards a European, harmonized collection of reference material for DUS resistance tests” (Harmorescoll – Vers une collection européenne harmonisée de matériel de référence pour les essais DHS de résistance), présenté par un expert de la France. Le texte de l’exposé figure dans le document TWV/55/6. Le TWV a décidé d’inviter l’expert de la France à rendre compte de l’avancement du projet Harmorescoll à sa cinquante-sixième session. Il a pris note de l’intérêt des membres établis en dehors de l’Union européenne et il est convenu que l’accès au matériel de Harmorescoll devait être examiné de plus près.

 Le TWV est convenu que l’accès à du matériel de référence et la disponibilité de variétés témoins étaient essentiels pour la réalisation d’essais DHS sur les caractères de résistance aux maladies. Il est en outre convenu que, lors de la révision ou de la rédaction des principes directeurs d’examen, la disponibilité de l’inoculum, des variétés indiquées à titre d’exemple et des variétés témoins pour les caractères de résistance aux maladies devait être vérifiée et actualisée.

## Expériences en matière de nouveaux types et espèces

 Le TWV9 a pris note de l’observation formulée par l’expert de la Turquie sur le nombre croissant de demandes reçues pour *Solanum torvum Sw*. Il a rappelé l’exposé présenté sur la même espèce à sa cinquante-deuxième session (voir le document TWV/52/14) (voir le paragraphe 104 du document TWV/55/16 “Report”).

## Procédures de groupement des variétés au moyen des codes UPOV et des sources d’information pertinentes

 Le TWO[[10]](#footnote-11) a suivi un exposé sur “l’utilisation des groupements de variétés dans le système de l’UPOV” présenté par un expert des Pays-Bas. Le texte de cet exposé fait l’objet de l’annexe du document TWO/53/7 (voir le paragraphe 47 du document TWO/53/10 “Report”).

## Communication d’informations sur des variétés voisines dans le Formulaire UPOV de description variétale

 Le TWO[[11]](#footnote-12) a suivi un exposé intitulé “Providing information on similar varieties in the UPOV model variety description” (Communication d’informations sur des variétés voisines dans le Formulaire UPOV de description variétal), présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de cet exposé figure dans le document TWO/53/6 (voir les paragraphes 34 et 35 du document TWO/53/10 “Report”).

 Le TWO est convenu que les caractères les plus distinctifs entre la variété candidate et la ou les variétés les plus proches devaient être indiqués dans le rapport d’examen DHS. Il est convenu qu’il n’était pas nécessaire, à ce stade, d’apporter d’autres précisions dans les orientations de l’UPOV sur cette question.

## Évaluation des plantes ornementales au moyen de mesures individuelles (MS)

 Le TWO11 a suivi les exposés ci-après, dont le texte est reproduit dans les annexes du document TWO/53/4 (voir les paragraphes 83 et 84 du document TWO/53/10 “Report”) :

|  |  |
| --- | --- |
| “Assessing ornamental crops using individual plant measurements (MS) – When and why we do it and how we proceed with the data” (Évaluation des plantes ornementales au moyen de mesures individuelles (MS) – Quand et pourquoi le faire et comment traiter les données”, par un expert de l’Allemagne |  Annexe I |
| “Assessing ornamental crops using individual plant measurements (MS) – a United Kingdom perspective” (L’utilisation de MG et MS dans les principes directeurs d’examen des espèces ornementales), par un expert de la Nouvelle-Zélande |  Annexe II |
| “Assessing ornamental crops using individual plant measurements (MS) – a United Kingdom perspective” (Évaluation des cultures ornementales à l’aide de mesures individuelles des plantes (MS) – le point de vue du Royaume-Uni), par un expert du Royaume-Uni |  Annexe III |

 Le TWO a noté que les mesures individuelles (MS) étaient utilisées pour les plantes ornementales en fonction de l’espèce, du type de propagation, de la taille de l’essai et de la pratique des services en matière d’examen. Il est convenu d’inviter les experts principaux des projets de principes directeurs d’examen à favoriser les débats sur la nécessité d’utiliser des mesures individuelles pour les caractères proposés.

## Nouvelles technologies en matière d’examen DHS

 Le TWA[[12]](#footnote-13) a suivi les exposés ci-après, qui sont reproduits dans le document TWA/50/5 (voir les paragraphes 94 et 95 du document TWA/50/9 “Report”) :

Annexe I “Using new technology in DUS-testing” (Utilisation des nouvelles technologies dans le cadre de l’examen DHS), par un expert du Danemark

Annexe II “Image Analysis in United Kingdom Agricultural DUS testing” (Analyse d’image dans le cadre de l’examen DHS agricole au Royaume-Uni), par un expert du Royaume-Uni

 Le TWA a pris note des travaux présentés et a décidé d’inviter les experts du Danemark et du Royaume-Uni à lui rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante et unième session.

## Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des variétés fruitières

 Le TWF[[13]](#footnote-14) a suivi un exposé intitulé “Number of plants of reference variety” (Nombre de plantes de la variété de référence), présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de cet exposé fait l’objet de l’annexe du document TWF/52/7 (voir les paragraphes 71 et 72 du document TWF/52/10 “Report”).

 Le TWF est convenu d’inviter l’expert de l’Union européenne à rédiger, avec le concours du Brésil, une proposition de modification éventuelle du paragraphe 5.5.5 du document TGP/9/2, qui sera présentée à sa cinquante-troisième session.

[Fin du document]

1. À sa cinquante-cinquième session, organisée par la Turquie par voie électronique du 3 au 7 mai 2021. [↑](#footnote-ref-2)
2. À sa cinquante-troisième session, organisée par les Pays-Bas par voie électronique du 7 au 11 juin 2021. [↑](#footnote-ref-3)
3. À sa cinquantième session, organisée par la République-Unie de Tanzanie par voie électronique du 21 au 25 juin 2021. [↑](#footnote-ref-4)
4. À sa cinquante-deuxième session, organisée par la Chine par voie électronique du 12 au 16 juillet 2021. [↑](#footnote-ref-5)
5. Àsa trente-neuvième session, organisée par les États-Unis d’Amérique par voie électronique du 20 au 22 septembre 2021. [↑](#footnote-ref-6)
6. À sa vingtième session, organisée par les États-Unis d’Amérique par voie électronique du 22 au 24 septembre 2021. [↑](#footnote-ref-7)
7. À sa cinquante-deuxième session, organisée par la Chine par voie électronique du 12 au 16 juillet 2021. [↑](#footnote-ref-8)
8. À sa cinquante-deuxième session, organisée par la Chine par voie électronique du 12 au 16 juillet 2021. [↑](#footnote-ref-9)
9. À sa cinquante-cinquième session, organisée par la Turquie par voie électronique du 3 au 7 mai 2021. [↑](#footnote-ref-10)
10. À sa cinquante-troisième session, organisée par les Pays-Bas par voie électronique du 7 au 11 juin 2021. [↑](#footnote-ref-11)
11. À sa cinquante-troisième session, organisée par les Pays-Bas par voie électronique du 7 au 11 juin 2021. [↑](#footnote-ref-12)
12. À sa cinquantième session, organisée par la République-Unie de Tanzanie par voie électronique, du 21 au 25 juin 2021. [↑](#footnote-ref-13)
13. À sa cinquante-deuxième session, organisée par la Chine par voie électronique du 12 au 16 juillet 2021. [↑](#footnote-ref-14)